



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi cinq décembre deux mille seize, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, messieurs Jacquelin Millette, inspecteur municipal et Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et environnement.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 55, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**16-12-200 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**16-12-201 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016 soit approuvé.

16-12-202

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – NOVEMBRE 2016

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1600253 à D1600277, totalisant 8 966 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2016;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1600563 à C1600615 (chèques) - L1600001 à L1600009 (paiements en ligne), - P1600001 à P1600010 (paiements directs), le tout totalisant 111 044,96 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2016;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

16-12-203

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- De Centre Canin Pierre Ménard – Offre de service de fourrière animale.
- De M. Michel Boucher – Bilan de la campagne de sensibilisation au partage de la route pour l'ajout de panneau de signalisation.
- Du ministère des Transports – Réponse à la demande de réfection de la route 309, d'ajout de bandes cyclables et d'entretien hivernal sur la Route 309, entre Ferme-Neuve et Sainte-Anne-du-Lac.
- De Moisson Laurentides – Demande de mobilisation/participation à La Grande Guignolée des médias de Moisson Laurentides et Centraide Laurentides qui aura lieu le 8 décembre 2016.
- De l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel – Demande d'appui – Projet étudiant – Emploi été Canada – Été 2017 – Prévention de la dégradation de la qualité de l'eau au Lac Gravel.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, deux (2), étaient présents.

- Un contribuable demande à la Municipalité d'intervenir dans le cas des chiens errants dans le village.

POINT 8
DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL

Les membres du conseil suivants déposent à la directrice générale une déclaration de leurs intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit :

- M. André-Marcel Évéquoz, maire
- M. André Trudel, conseiller – Siège #1
- Mme Manon Cadieux, conseillère – Siège #2
- M. Éric Lévesque, conseiller – Siège #3
- M. Aurèle Cadieux, conseiller – Siège #4
- M. Pascal Bissonnette, conseiller – Siège #5
- Mme Mireille Campeau, conseillère – Siège # 6

QUE le rapport de la directrice générale et le présent dépôt soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

16-12-204

POINT 9
ADOPTION – CALENDRIER 2017 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 qui se tiendront à 19 h 30 aux dates suivantes :

- Lundi 9 janvier 2017
- Lundi 6 février 2017
- Lundi 6 mars 2017
- Lundi 3 avril 2017
- Lundi 1^{er} mai 2017
- Lundi 5 juin 2017
- Lundi 3 juillet 2017
- Lundi 7 août 2017
- Lundi 11 septembre 2017
- Lundi 2 octobre 2017
- Lundi 13 novembre 2017
- Lundi 4 décembre 2017

16-12-205

POINT 10
ACHAT DE PUBLICITÉ — GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES – CARTE
VÉLO DES HAUTES LAURENTIDES - ÉDITION 2017

ATTENDU la publication de la 25^e édition du « Guide et carte touristiques et carte vélo des Hautes-Laurentides » qui sera distribuée à plus de 40 000 copies au printemps 2017;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat d'espaces publicitaires dans la publication du « Guide et carte touristiques » et de la « Carte vélo » des Hautes-Laurentides – Édition 2017 » pour un montant total de 1 085,45 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit imputée à même le fonds général de l'année 2017.

16-12-206

POINT 11
SALAIRES – EMPLOYÉS ET POMPIERS MUNICIPAUX – ANNÉE 2017

ATTENDU QUE l'augmentation des salaires des employés et pompiers municipaux est basée sur un minimum de 2% ou l'indice des prix à la consommation (IPC) de septembre de chaque année, conformément aux dispositions prévues aux contrats de travail;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1,3 % au cours de la période de 12 mois se terminant en septembre 2016;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le conseil autorise une augmentation salariale de 2 % aux employés et pompiers municipaux, pour l'année 2017, le tout tel qu'inscrit dans le document présenté à cet effet.
2. Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

16-12-207

POINT 12
INDEXATION DES PRIMES MENSUELLES – DIRECTEUR ET SECRÉTAIRE – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le directeur et la secrétaire du Service de sécurité incendie reçoivent chacun une prime mensuelle pour leur travail au sein du service;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les primes mensuelles du directeur et de la secrétaire du Service sécurité incendie soient majorées de 2% pour l'année 2017.

16-12-208

POINT 13
OFFRE DE SERVICE – TECHNICIEN À LA STATION D'EAU POTABLE – ANNÉE 2017

ATTENDU l'offre de service de « Services Environnementaux Lussier », datée du 22 novembre 2016, pour des opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvement de l'eau du réseau d'aqueduc de la Municipalité;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte l'offre de service soumise par la firme « Services Environnementaux Lussier » concernant les opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvements de l'eau du réseau d'aqueduc, pour l'année 2017 et pour un montant mensuel de 1 500,42 \$, taxes incluses, et aux conditions stipulées dans ladite offre de service jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

16-12-209

POINT 14
RENCONTRE ANNUELLE 2017 – CONSEIL MUNICIPAL ET EMPLOYÉS
MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité désire se positionner pour les prochaines années et pour ce, doit prendre le temps d'examiner ce qu'elle a fait dans le passé, ce qu'elle fait dans le présent, ce qu'elle souhaite accomplir dans le futur ainsi que ses priorités de développement;

ATTENDU QU'il est important pour les membres du conseil et les employés municipaux de faire le bilan des atouts et des succès, des faiblesses et des plans qui peuvent nous guider dans le futur;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise l'appropriation des fonds nécessaires à une rencontre annuelle du conseil municipal et des employés municipaux le 21 janvier 2017, et ce afin de permettre de faire le point sur les activités de l'année 2016-2017.
- 2.- Cette dépense soit imputée à même le budget général de l'année 2017.

16-12-210

POINT 15
EMBAUCHE – SURVEILLANT DE PATINOIRE ET GLISSADES – HIVER 2016-
2017

ATTENDU QU'un avis d'offre d'emploi au poste de « surveillant de patinoire et glissades » pour l'hiver 2016-2017 a été publié dans une lettre circulaire distribuée sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le 18 novembre 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu cinq (4) candidatures;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité procède à l'embauche de Madame Cindy Tassé et Dany Millette, à titre de « surveillant de patinoire et glissades » au Parc Multisport La Sporthèque, pour l'hiver 2016-2017, et ce aux conditions prévues au contrat de travail.
2. La directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le contrat à intervenir à ces fins.

16-12-211

POINT 16
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA – LOYER ANNUEL IMPOSÉ
POUR LA TOUR INTERNET DU LAC CHAUD

ATTENDU QUE le règlement modifiant le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit une nouvelle méthode d'établissement des loyers pour l'implantation de l'équipement de télécommunication basée sur trois critères indicatifs de la valeur locative marchande, soit la proximité des zones habitées, la superficie de la terre louée et le nombre de tiers ou de sociétés affiliées ayant installé de l'équipement additionnel de télécommunication;

ATTENDU QUE cette nouvelle méthode ne prend pas en considération les particularités propres à des initiatives de déploiement d'Internet haute vitesse en milieu rural;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées » pour permettre à la Municipalité de déployer un service Internet haute vitesse dans un secteur jusqu'alors non desservi;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité de La Macaza a implanté une tour de télécommunication sur les terres publiques;

ATTENDU QU'en vertu de la nouvelle tarification, la Municipalité de La Macaza devrait assumer une augmentation de 100% de son loyer pour maintenir une tour de télécommunication sur les terres publiques;

ATTENDU QUE la nouvelle tarification met en péril des initiatives présentes et futures de déploiement d'Internet haute vitesse dans des territoires où les fournisseurs majeurs en télécommunication n'ont pas démontré l'intérêt de desservir la population;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a fermement annoncé son intention d'améliorer la desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire québécois;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la Municipalité de La Macaza dans sa demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à l'effet de réviser les tarifs applicables aux organismes à but non lucratif qui implantent des équipements de télécommunication sur les terres publiques en établissant des critères adaptés à la réalité des projets.
2. La présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :
 - M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
 - M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides;
 - M. Sylvain Pagé, député de Labelle;
 - M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités;
 - M. Bernard Sévigny, président de l'Union des municipalités du Québec;
 - Mme Mylène Mayer, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle;
 - Aux conseils municipaux du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

16-12-212

POINT 17

MANDAT – ÉTUDE DE MISE EN COMMUN VOLONTAIRE D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE – MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU l'appel de projets pour la réalisation d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipal en sécurité incendie publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu de s'associer dans le but de réaliser une étude d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre de responsable de cette étude;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour présenter et réaliser le projet d'étude visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie au MAMOT.

16-12-213

POINT 18
DEMANDE DE COUVERTURE INCENDIE – ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie de la Municipalité de Mont-Saint-Michel ne disposent pas toujours des ressources humaines et matérielles nécessaires pour une intervention, tel que prévu dans les plans de mise en œuvre, découlant du Schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel désire recevoir des services en entraide automatique pour les bâtiments classés « risque élevé »;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe une couverture incendie par une entente d'entraide automatique sur les bâtiments classés « risque élevé » sur son territoire, afin d'atteindre les objectifs du Schéma de couverture de risque.

POINT 19
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

A) Égout pluvial – Intersection 4^e Rue et rue Principale

Le conseil prend acte de la demande de Madame Danielle Prévost concernant l'accumulation d'eau à l'intersection de la 4^e Rue et de la rue Principale.

B) Paniers de Noël 2016

La Municipalité contribuera financièrement à la campagne de paniers de Noël sur son territoire. Des familles ciblées recevront une carte-cadeau de chez IGA – Ferme-Neuve, afin de leur aider à passer un beau Noël.

16-12-214

POINT 20
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 30.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi cinq décembre deux mille seize, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, messieurs Jacquelin Millette, inspecteur municipal et Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et environnement.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 55, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**16-12-200 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**16-12-201 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016 soit approuvé.

16-12-202

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – NOVEMBRE 2016

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1600253 à D1600277, totalisant 8 966 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2016;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1600563 à C1600615 (chèques) - L1600001 à L1600009 (paiements en ligne), - P1600001 à P1600010 (paiements directs), le tout totalisant 111 044,96 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2016;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

16-12-203

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- De Centre Canin Pierre Ménard – Offre de service de fourrière animale.
- De M. Michel Boucher – Bilan de la campagne de sensibilisation au partage de la route pour l'ajout de panneau de signalisation.
- Du ministère des Transports – Réponse à la demande de réfection de la route 309, d'ajout de bandes cyclables et d'entretien hivernal sur la Route 309, entre Ferme-Neuve et Sainte-Anne-du-Lac.
- De Moisson Laurentides – Demande de mobilisation/participation à La Grande Guignolée des médias de Moisson Laurentides et Centraide Laurentides qui aura lieu le 8 décembre 2016.
- De l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel – Demande d'appui – Projet étudiant – Emploi été Canada – Été 2017 – Prévention de la dégradation de la qualité de l'eau au Lac Gravel.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, deux (2), étaient présents.

- Un contribuable demande à la Municipalité d'intervenir dans le cas des chiens errants dans le village.

POINT 8
DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL

Les membres du conseil suivants déposent à la directrice générale une déclaration de leurs intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit :

- M. André-Marcel Évéquoz, maire
- M. André Trudel, conseiller – Siège #1
- Mme Manon Cadieux, conseillère – Siège #2
- M. Éric Lévesque, conseiller – Siège #3
- M. Aurèle Cadieux, conseiller – Siège #4
- M. Pascal Bissonnette, conseiller – Siège #5
- Mme Mireille Campeau, conseillère – Siège # 6

QUE le rapport de la directrice générale et le présent dépôt soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

16-12-204

POINT 9
ADOPTION – CALENDRIER 2017 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année à venir en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 qui se tiendront à 19 h 30 aux dates suivantes :

- Lundi 9 janvier 2017
- Lundi 6 février 2017
- Lundi 6 mars 2017
- Lundi 3 avril 2017
- Lundi 1^{er} mai 2017
- Lundi 5 juin 2017
- Lundi 3 juillet 2017
- Lundi 7 août 2017
- Lundi 11 septembre 2017
- Lundi 2 octobre 2017
- Lundi 13 novembre 2017
- Lundi 4 décembre 2017

16-12-205

POINT 10
ACHAT DE PUBLICITÉ — GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES – CARTE
VÉLO DES HAUTES LAURENTIDES - ÉDITION 2017

ATTENDU la publication de la 25^e édition du « Guide et carte touristiques et carte vélo des Hautes-Laurentides » qui sera distribuée à plus de 40 000 copies au printemps 2017;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat d'espaces publicitaires dans la publication du « Guide et carte touristiques » et de la « Carte vélo » des Hautes-Laurentides – Édition 2017 » pour un montant total de 1 085,45 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit imputée à même le fonds général de l'année 2017.

16-12-206

POINT 11
SALAIRES – EMPLOYÉS ET POMPIERS MUNICIPAUX – ANNÉE 2017

ATTENDU QUE l'augmentation des salaires des employés et pompiers municipaux est basée sur un minimum de 2% ou l'indice des prix à la consommation (IPC) de septembre de chaque année, conformément aux dispositions prévues aux contrats de travail;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1,3 % au cours de la période de 12 mois se terminant en septembre 2016;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le conseil autorise une augmentation salariale de 2 % aux employés et pompiers municipaux, pour l'année 2017, le tout tel qu'inscrit dans le document présenté à cet effet.
2. Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

16-12-207

POINT 12
INDEXATION DES PRIMES MENSUELLES – DIRECTEUR ET SECRÉTAIRE – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le directeur et la secrétaire du Service de sécurité incendie reçoivent chacun une prime mensuelle pour leur travail au sein du service;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les primes mensuelles du directeur et de la secrétaire du Service sécurité incendie soient majorées de 2% pour l'année 2017.

16-12-208

POINT 13
OFFRE DE SERVICE – TECHNICIEN À LA STATION D'EAU POTABLE – ANNÉE 2017

ATTENDU l'offre de service de « Services Environnementaux Lussier », datée du 22 novembre 2016, pour des opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvement de l'eau du réseau d'aqueduc de la Municipalité;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte l'offre de service soumise par la firme « Services Environnementaux Lussier » concernant les opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvements de l'eau du réseau d'aqueduc, pour l'année 2017 et pour un montant mensuel de 1 500,42 \$, taxes incluses, et aux conditions stipulées dans ladite offre de service jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

16-12-209

**POINT 14
RENCONTRE ANNUELLE 2017 – CONSEIL MUNICIPAL ET EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité désire se positionner pour les prochaines années et pour ce, doit prendre le temps d'examiner ce qu'elle a fait dans le passé, ce qu'elle fait dans le présent, ce qu'elle souhaite accomplir dans le futur ainsi que ses priorités de développement;

ATTENDU QU'il est important pour les membres du conseil et les employés municipaux de faire le bilan des atouts et des succès, des faiblesses et des plans qui peuvent nous guider dans le futur;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise l'appropriation des fonds nécessaires à une rencontre annuelle du conseil municipal et des employés municipaux le 21 janvier 2017, et ce afin de permettre de faire le point sur les activités de l'année 2016-2017.
- 2.- Cette dépense soit imputée à même le budget général de l'année 2017.

16-12-210

**POINT 15
EMBAUCHE – SURVEILLANT DE PATINOIRE ET GLISSADES – HIVER 2016-
2017**

ATTENDU QU'un avis d'offre d'emploi au poste de « surveillant de patinoire et glissades » pour l'hiver 2016-2017 a été publié dans une lettre circulaire distribuée sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le 18 novembre 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu cinq (4) candidatures;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité procède à l'embauche de Madame Cindy Tassé et Dany Millette, à titre de « surveillant de patinoire et glissades » au Parc Multisport La Sporthèque, pour l'hiver 2016-2017, et ce aux conditions prévues au contrat de travail.
2. La directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le contrat à intervenir à ces fins.

16-12-211

**POINT 16
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA – LOYER ANNUEL IMPOSÉ
POUR LA TOUR INTERNET DU LAC CHAUD**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit une nouvelle méthode d'établissement des loyers pour l'implantation de l'équipement de télécommunication basée sur trois critères indicatifs de la valeur locative marchande, soit la proximité des zones habitées, la superficie de la terre louée et le nombre de tiers ou de sociétés affiliées ayant installé de l'équipement additionnel de télécommunication;

ATTENDU QUE cette nouvelle méthode ne prend pas en considération les particularités propres à des initiatives de déploiement d'Internet haute vitesse en milieu rural;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées » pour permettre à la Municipalité de déployer un service Internet haute vitesse dans un secteur jusqu'alors non desservi;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité de La Macaza a implanté une tour de télécommunication sur les terres publiques;

ATTENDU QU'en vertu de la nouvelle tarification, la Municipalité de La Macaza devrait assumer une augmentation de 100% de son loyer pour maintenir une tour de télécommunication sur les terres publiques;

ATTENDU QUE la nouvelle tarification met en péril des initiatives présentes et futures de déploiement d'Internet haute vitesse dans des territoires où les fournisseurs majeurs en télécommunication n'ont pas démontré l'intérêt de desservir la population;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a fermement annoncé son intention d'améliorer la desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire québécois;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la Municipalité de La Macaza dans sa demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à l'effet de réviser les tarifs applicables aux organismes à but non lucratif qui implantent des équipements de télécommunication sur les terres publiques en établissant des critères adaptés à la réalité des projets.
2. La présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :
 - M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
 - M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides;
 - M. Sylvain Pagé, député de Labelle;
 - M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités;
 - M. Bernard Sévigny, président de l'Union des municipalités du Québec;
 - Mme Mylène Mayer, directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle;
 - Aux conseils municipaux du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

16-12-212

POINT 17

MANDAT – ÉTUDE DE MISE EN COMMUN VOLONTAIRE D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE – MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU l'appel de projets pour la réalisation d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipal en sécurité incendie publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il y a lieu de s'associer dans le but de réaliser une étude d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre de responsable de cette étude;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour présenter et réaliser le projet d'étude visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie au MAMOT.

16-12-213

POINT 18
DEMANDE DE COUVERTURE INCENDIE – ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie de la Municipalité de Mont-Saint-Michel ne disposent pas toujours des ressources humaines et matérielles nécessaires pour une intervention, tel que prévu dans les plans de mise en œuvre, découlant du Schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel désire recevoir des services en entraide automatique pour les bâtiments classés « risque élevé »;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe une couverture incendie par une entente d'entraide automatique sur les bâtiments classés « risque élevé » sur son territoire, afin d'atteindre les objectifs du Schéma de couverture de risque.

POINT 19
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

A) Égout pluvial – Intersection 4^e Rue et rue Principale

Le conseil prend acte de la demande de Madame Andrée Prévost concernant l'accumulation d'eau à l'intersection de la 4^e Rue et de la rue Principale.

B) Paniers de Noël 2016

La Municipalité contribuera financièrement à la campagne de paniers de Noël sur son territoire. Des familles ciblées recevront une carte-cadeau de chez IGA – Ferme-Neuve, afin de leur aider à passer un beau Noël.

16-12-214

POINT 20
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 30.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale